

## Fiscalité 2

<b>Domaine</b>	Economie et Services
<b>Filière</b>	Economie d'entreprise
<b>Orientation</b>	Economie d'entreprise (EE)
<b>Mode de formation</b>	Temps partiel/En emploi

### Informations générales

Nom:	:	Fiscalité 2
Identifiant:	:	HEG-Fisca2
Années académiques	:	2018-2019, 2019-2020
Responsable:	:	Swen Collomb
Charge de travail:	:	60 heures d'études
Périodes encadrées:	:	30 (= 22.5 heures)

Semestre	E1	S1	S2	E2	S3	S4	E3	S5	S6	E4	S7	S8
Cours								30				

### Connaissances préalables recommandées

Aucunes.

### Objectifs

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant-e doit :

1. Connaître les règles en matière d'imposition indirecte des personnes morales et physiques (impôt anticipé et TVA ; d'autres sujets au choix des écoles)
2. Identifier les risques fiscaux
3. Être à même d'envisager des solutions légales

### Contenus

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales : définition de la personne morale, les règles de l'assujettissement (début, fin, étendue), la détermination du bénéfice imposable, les prestations appréciables en argent en faveur de l'actionnaire ou d'un proche, la réalisation des réserves latentes, leur emploi, les restructurations d'entreprises (transformation, fusion et scission), le capital propre dissimulé, les apports en capitaux, les déductions autorisées, le report des pertes, l'assainissement des sociétés de capitaux, la liquidation d'une société, l'imposition dans le temps et le calcul de l'impôt. L'impôt sur le capital des personnes morales : l'objet de l'impôt, l'imposition dans le temps et le calcul de l'impôt. L'imposition des sociétés de participations et statuts fiscaux particuliers (si périodes à disposition): la réduction pour participations, la société holding, les sociétés de domicile, de base ou auxiliaire.

L'impôt anticipé : définition des revenus soumis à l'impôt anticipé, détermination du débiteur de l'impôt anticipé, fonctionnement de l'impôt, détermination des conditions du remboursement de l'impôt anticipé.

## Contenu et formes d'enseignement

*Répartition des périodes indiquée à titre informatif.*

**Cours:** 30 périodes

- L'impôt sur le bénéfice des personnes morales 15
- L'impôt anticipé 15

## Bibliographie

Aucune information

## Contrôle de connaissances

### Examen:

L'atteinte de l'ensemble des objectifs de formation sera vérifiée lors d'un contrôle final commun écrit d'une durée de 90 minutes.

Matériel autorisé:

- Toute documentation autorisée
- Calculatrice de bureau

## Calcul de la note finale

Note finale = moyenne examen x 1

Fiche validée le 10.08.2018 par Borter Silna